

**Liste de contrôle 6 – Éléments à inclure dans un rapport d'évaluation d'impact pour des propositions de projet d'énergie renouvelable dans un contexte de patrimoine mondial**

Chapitre/élément	Contenu
Résumé analytique	<p>Un résumé clairement rédigé des principaux résultats, recommandations et conclusions (le résumé doit inclure l'identification du bien du patrimoine mondial, de sa valeur universelle exceptionnelle et des attributs et autres valeurs du bien, ainsi que des impacts du projet d'énergie renouvelable).</p> <p>Ce résumé doit, si possible, être rédigé de manière à être compréhensible par n'importe quel lecteur. Si ce n'est pas possible car les éléments techniques constituent une partie importante du rapport et doivent être inclus dans le résumé analytique, il est conseillé de fournir un résumé non technique supplémentaire pour tout lecteur n'ayant pas de connaissances techniques, qui inclut les points clés liés au patrimoine mondial.</p>
Informations contractuelles et remerciements	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pour des raisons de transparence, il est utile de communiquer des informations sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les références contractuelles (qui a financé et commandé le rapport) ;</li> <li>○ le rôle joué par toute institution ou agence chargée de superviser ou d'examiner le processus ;</li> <li>○ les membres de l'équipe qui a réalisé l'évaluation d'impact (auteurs principaux et autres spécialistes) ;</li> <li>○ la déclaration des auteurs sur l'absence de conflit d'intérêts ;</li> <li>○ les autres acteurs clés du processus (une annexe sur le processus de consultation peut fournir une liste des réviseurs indépendants et de tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre).</li> </ul> </li> </ul>
Méthode	<ul style="list-style-type: none"> <li>– un résumé de la méthode utilisée pour l'évaluation d'impact ;</li> <li>– le calendrier général de l'évaluation d'impact et les dates de réalisation des différentes étapes ;</li> <li>– la description de la manière dont les détenteurs de droits et les parties prenantes ont participé et dont leurs avis ont été pris en compte (si possible, une annexe pourrait inclure une liste complète de toutes les personnes qui ont participé de diverses manières) ;</li> <li>– les informations manquantes, incertitudes ou lacunes dans les connaissances concernant les données de référence, le projet d'énergie renouvelable proposé et/ou l'identification et la prévision des impacts ;</li> <li>– une explication des méthodes spécifiques utilisées pour établir l'évaluation de base sur le bien du patrimoine mondial et pour la prévision des impacts peut être incluse dans une annexe.</li> </ul>
Situation de référence du patrimoine mondial	<ul style="list-style-type: none"> <li>– la déclaration de valeur universelle exceptionnelle ;</li> <li>– la description du bien du patrimoine mondial et de son cadre plus large, y compris les attributs matériels et immatériels de la valeur universelle exceptionnelle, son authenticité (pour les biens culturels), son intégrité et ses autres valeurs ;</li> <li>– les informations sur l'état actuel de conservation des attributs transmettant la valeur universelle exceptionnelle du bien, qui sont</li> </ul>

	<p>considérées comme l'état de référence pour la prévision des impacts ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– la synthèse des autres valeurs patrimoniales nationales/régionales/locales (culturelles et naturelles) fortement lié à la valeur universelle exceptionnelle et/ou qui peuvent également être affectées par le projet ;</li> <li>– les cadres juridiques, réglementaires et politiques pertinents, comprenant des références à la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> au niveau national ;</li> <li>– l'analyse du système de gouvernance et de gestion du bien du patrimoine mondial ;</li> <li>– les cartes, plans et illustrations pertinents en annexe.</li> </ul>
Aperçu de la proposition de projet d'énergie renouvelable et de ses alternatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>– une explication de la nécessité du projet et des objectifs de la proposition de projet d'énergie renouvelable ;</li> <li>– une description de la proposition de projet d'énergie renouvelable ;</li> <li>– une description du cycle de vie de la proposition de projet d'énergie renouvelable : construction, exploitation, maintenance et stratégies de fin de vie. (Des informations détaillées peuvent être incluses dans une annexe) ;</li> <li>– les cartes, plans, dessins techniques, visualisations et autres illustrations en rapport avec le bien du patrimoine mondial – suffisants pour permettre de bien comprendre les impacts potentiels ;</li> <li>– les alternatives qui ont été envisagées, y compris l'option « pas de projet ».</li> </ul>
Identification et évaluation des impacts	<ul style="list-style-type: none"> <li>– l'identification des impacts positifs et négatifs de la proposition de projet d'énergie renouvelable sur le bien du patrimoine mondial, y compris les impacts cumulatifs ;</li> <li>– en outre, la prévision des caractéristiques des impacts positifs et négatifs, en mettant en évidence toute incertitude ;</li> <li>– l'évaluation de l'importance des impacts du projet proposé sur la valeur universelle exceptionnelle et les attributs du bien du patrimoine mondial ;</li> <li>– l'analyse visant à déterminer si ces impacts sont acceptables ou non.</li> </ul>
Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– les options d'atténuation, y compris une proposition de mesures détaillées et les responsabilités (calendrier, sources de financement, etc.) ;</li> <li>– la description des impacts résiduels après atténuation et une nouvelle évaluation de l'acceptabilité et du degré des impacts.</li> </ul>
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> <li>– la recommandation de poursuivre le projet d'énergie renouvelable proposé, de mettre en œuvre une alternative privilégiée, ou de ne pas donner suite au projet en raison des impacts.</li> </ul>
Suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>– la description des rôles et des responsabilités pour l'application des mesures d'atténuation et leur suivi si le projet proposé est approuvé et mis en œuvre ;</li> <li>– si des recommandations spécifiques sont nécessaires et fournies en relation avec la protection de la valeur universelle exceptionnelle d'un bien du patrimoine mondial et de ses attributs dans les phases de mise en œuvre du projet, ces recommandations devront déboucher sur des outils de suivi adéquats (dont par exemple la</li> </ul>

	<p>présentation de rapports au Comité du patrimoine mondial, sous la forme de rapports sur l'état de conservation) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la préparation d'une proposition de plan de gestion environnementale de l'installation d'énergie renouvelable.</li> </ul>
Annexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- termes de référence ;</li> <li>- les informations détaillées recueillies pour décrire la situation de référence du bien du patrimoine mondial (p. ex. inventaire des attributs qui transmettent la valeur universelle exceptionnelle ; informations sur d'autres valeurs patrimoniales nationales/régionales/locales pertinentes ; enquêtes et études scientifiques connexes ; informations pertinentes recueillies dans le cadre du processus de consultation ; illustrations et photographies, etc.) ;</li> <li>- les informations techniques venant à l'appui de la prévision des impacts : <ul style="list-style-type: none"> <li>o description et paramètres du projet,</li> <li>o description détaillée du cycle de vie du projet, y compris les stratégies de fin de vie,</li> <li>o dessins techniques de la proposition de projet d'énergie renouvelable,</li> <li>o dessins techniques des installations d'énergie renouvelable,</li> <li>o visualisations du projet proposé,</li> <li>o cartes de localisation et plans de conception pertinents du projet,</li> <li>o évaluations techniques (bruit, pollution, effet stroboscopique, éblouissement) ;</li> </ul> </li> <li>- le plan d'atténuation et son suivi ;</li> <li>- une proposition de plan de gestion environnementale de l'installation d'énergie renouvelable, si celle-ci est déjà disponible.</li> </ul>

Source : Adapté de l'aperçu présenté dans la publication [Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial](#)